

# le Propageur

La Table régionale  
de concertation des aînés  
du Centre-du-Québec

Édition du mois de mars 2012



Déjà février qui nous quitte, et déjà, le printemps est à nos portes. Beaucoup de travail a été accompli notamment pour L'APPUI – Centre du Québec avec son nouveau conseil d'administration et maintenant sa nouvelle directrice Mme France Côté, anciennement directrice du Centre d'action bénévole du Lac St-Pierre. Je lui souhaite la bienvenue pour relever ce nouveau défi.

De même en est-il pour nos associations de proches aidants qui se concrétisent pour Drummondville et Arthabaska-l'Érable. Celle de Bécancour—Nicolet-Yamaska en est à la rédaction de ses lettres patentes et par la suite, en septembre 2012, elle présentera sa demande de reconnaissance auprès de l'Agence de la santé et des services sociaux de la Mauricie et du Centre-du-Québec.

## Mot de la présidente Mme Louise Labbé

Une rencontre initiée par la Conférence régionale des élus (CRÉ) du Centre-du-Québec a eu lieu à Victoriaville où il a été question de la situation de la pauvreté au niveau régional. Des constats ont été apportés et des pistes d'action furent suggérées. Ce fut un bel exemple de mobilisation du milieu.

Plusieurs Tables locales travaillent à mettre en place des projets pour sensibiliser les aîné(e)s à la maltraitance. Avec le temps, mon vœu le plus cher est que les gens en situation de maltraitance soient soutenus par le plus de gens possible afin qu'ils n'aient plus de crainte à sortir de l'anonymat en sachant qu'il y aura, tout près d'eux, des personnes pouvant leur apporter un soutien réel et compatissant.

D'ailleurs, une tournée du programme Aînés-Avisés de la FADOQ en collaboration avec la Sûreté du Québec et les Tables locales d'aînés est actuellement effectuée dans le Centre-du-Québec afin de rejoindre le plus de gens possible pour parler des abus faits aux aînés.

Comme vous voyez, les aîné(e)s bougent au Centre-du-Québec pour le mieux-être de leurs concitoyens. La mobilisation est de plus en plus nécessaire afin d'augmenter la qualité de vie de nos aîné(e)s. Il ne faut surtout pas penser que parce qu'on nous appelle **les aîné(e)s** nous n'avons plus rien à apporter à notre communauté. Notre vécu et notre expertise sont riches d'enseignement que nous pouvons et devons partager avec les générations qui nous suivent.

Un aîné qui s'implique est un exemple de dynamisme et de joie de vivre.

Au plaisir de vous rencontrer



Bonjour à vous, chers partenaires,

Plusieurs parmi vous savez que je quitterai la Table régionale de concertation des aînéEs du Centre-du-Québec le 16 mars prochain pour relever un nouveau défi soit celui d'occuper le poste à la coordination régionale à la maltraitance. Je retiens de mon passage la force de la mobilisation et de la concertation centricoise. Je pense particulièrement à la mobilisation entourant le Carrefour de soutien aux aidants. Sans faire de jeu de mots... sans l'appui du milieu, il n'y aurait pas eu L'Appui pour les proches aidants du Centre-du-Québec et de cela j'en suis convaincue!



### Mot de la coordonatrice Mme Hélène Gervais

Dans ce dossier, la Table régionale a assumé un leadership et je pense que nous pouvons être fiers du travail accompli collectivement. Le bébé a officiellement vu le jour le 16 novembre dernier et il est entre bonnes mains. En effet, L'Appui pour les proches aidants Centre-du-Québec peut compter sur un conseil d'administration représentatif qui a à cœur le mieux être des personnes proches aidantes. Ajoutez à cela, une directrice générale dynamique et compétente, en l'occurrence France Côté. Vous avez là une équipe formidable à qui je souhaite la meilleure des chances et à qui je dis un grand merci pour tout. Ce fut un réel plaisir d'apprendre à vous connaître et de vous côtoyer.

Aux membres des Tables locales des personnes âgées, je vous dis un grand merci pour votre ouverture. Vous pouvez être fiers de ce que vous faites pour améliorer les conditions de vie des personnes âgées. Merci aux membres du comité de suivi de l'Entente spécifique de croire et de soutenir les actions de la Table régionale de concertation des aînéEs du Centre-du-Québec. Je tiens aussi à remercier très sincèrement les membres du conseil d'administration et les membres du comité exécutif de la Table régionale de concertation des aînéEs du Centre-du-Québec. Merci pour votre confiance et votre soutien tout au long de mon passage. Je ne peux pas nommer tous les partenaires, mais merci à vous tous!

Finalement, je ne pourrais pas terminer ce texte sans remercier mes deux précieuses collègues de travail, Jaimmie et Karine! Vous êtes des personnes exceptionnelles! Toute coordonatrice rêve d'avoir des employées compétentes, professionnelles et qui ont les valeurs à la bonne place. J'ai eu cette chance et je vous en remercie!



## Suite du mot de la coordonnatrice



Je quitte mes fonctions à la Table régionale, mais pas les aînés! Je continuerai à travailler à l'amélioration des conditions de vie des aînés, dont ceux du Centre-du-Québec avec les mêmes convictions qui m'habitent ! Je crois fermement à la force de la concertation et du partenariat et qu'il est possible de travailler ensemble dans le respect de la mission de l'autre. Soyez assurés que je continuerai à porter les préoccupations des personnes aînées du Centre-du-Québec.

Merci encore une fois à la Table régionale de m'avoir fait confiance et merci aux acteurs du Centre-du-Québec de m'avoir accueilli et permis de travailler de concert avec vous.

Au plaisir de vous revoir

Solidairement

## L'Assemblée générale annuelle de la Table régionale

L'Assemblée générale annuelle de la Table régionale de concertation des aînés aura lieu le vendredi 25 mai prochain. C'est lors de cette assemblée que le rapport annuel sera présenté et que les membres pourront discuter du plan d'action à venir pour l'année 2012-2013.

En ce qui concerne l'année 2011-2012, le dossier de soutien aux proches aidants a grandement évolué. En effet, les recommandations de l'Étude sur les besoins des proches aidants a contribué à faire ressortir le besoin de regroupement pour les proches aidants. Ainsi, les acteurs du milieu se sont mobilisés pour former des associations de proches aidants sur le territoire. La constitution de L'Appui pour les proches aidants Centre-du-Québec est aussi un atout pour la région. Le projet de prévention de la détresse psychologique et du suicide a contribué à sensibiliser plus de 200 aînés à l'importance du deuil face aux différentes pertes vécues. En mars, il sera question de sensibiliser les aînés aux différents troubles de santé mentale. Le projet de prévention de la maltraitance a aussi vu naître plusieurs actions par MRC. Chaque projet a su outiller les aînés du territoire à mieux connaître leurs droits ainsi que les services offerts sur leur territoire pour ultimement éviter les situations de maltraitance. À cela, s'est ajouté une multitude de projets ponctuels tout aussi importants pour l'amélioration de la qualité de vie des aînés.

Afin d'en savoir plus, vous êtes conviés à participer à l'AGA de la Table régionale pour ainsi obtenir un portrait plus complet de nos réalisations actuelles et de nos actions à venir. Au plaisir de vous y voir !



## La prévention de la maltraitance envers les personnes âgées



**Jaimmie Lajoie**

Agente de développement

Depuis octobre, la Table régionale de concertation des aînés travaille en collaboration avec les tables locales pour mettre en place des projets de sensibilisation à la maltraitance envers les personnes âgées. Les projets visent, dans la majorité des cas, à outiller les aînés à mieux connaître leurs droits et ainsi éviter les situations de maltraitance.

### **Table de concertation des personnes âgées de la MRC de Bécancour**

200 pochettes d'aide à la sélection d'un nouveau milieu de vie seront distribuées dans le milieu. Ces pochettes ont été adaptées aux besoins du milieu, elles contiennent, entre autres, un bottin des ressources pour les aînés disponibles sur le territoire de la MRC de Bécancour.

### **Table des aînés de la MRC de Drummond**

Une trousse pour bien choisir sa résidence est en production pour soutenir les personnes âgées, ainsi que leurs proches, dans les diverses étapes de sélection d'un nouveau milieu de vie adapté à leurs besoins. Ce document regroupant une multitude d'informations servira de guide d'accompagnement, et ce, du début de la réflexion, en passant par les services disponibles sur le territoire, en terminant par la signature du bail.

### **Tables des aînés de la MRC de l'Érable**

Le projet S.O.S. abus, qui consiste à former des comités locaux qui visent à briser l'isolement des personnes âgées et contrer la maltraitance, et ce, dans chacune des municipalités de la MRC du territoire, est actuellement en processus dans deux municipalités. Pour faciliter la sensibilisation des membres des comités locaux, un cahier du participant a été produit pour ainsi mieux structurer les notions à transmettre. Ce cahier sera distribué à tous les bénévoles qui œuvrent à briser l'isolement et contrer la maltraitance envers les personnes âgées.

### **Table de concertation des personnes âgées de Nicolet-Yamaska**

1800 blocs-notes comprenant 15 différents trucs et astuces pour éviter les situations de maltraitance ont été produits. Cet outil sera distribué aux aînés de la MRC ainsi qu'aux organisations qui œuvrent auprès d'eux. 50 pochettes *Comment choisir un milieu de vie qui me convient* sont désormais disponibles pour les résidents de la MRC de Nicolet-Yamaska, pour vous en procurer une, veuillez contacter le 819 293-4841.



## Témoignage d'une aînée active – Citoyenne à part entière



Née en 1933, c'est Gentilly qui m'a vu naître, grandir et faire mes premières expériences dans l'enseignement. C'est Nicolet, où j'ai épousé Léo-Paul Smith, qui me verra agir.

« Éducatrice un jour éducatrice toujours » les valeurs acquises seront inculquées à mes trois enfants et dans le milieu par mes nombreuses implications. Le premier sujet que j'ai traité en public « se connaître soi-même » remonte au temps de *Jeunesse rurale*, mais c'est à l'Association féminine d'éducation et d'action sociale (Aféas) que j'apprendrai à découvrir les besoins de la société, à trouver des solutions efficaces et réalisables et à poser des actions en vue d'améliorer la condition de vie des femmes et de la société en général.

À l'Aféas, j'ai occupé à peu près tous les postes locaux, régionaux et provinciaux. En 1983, j'ai accepté la présidence régionale, et ce jusqu'en 1986. À l'époque, l'association comptait plus 3500 membres. Parmi les thèmes étudiés : collaboratrice à la ferme, autonomie financière, travailleuse au foyer, le sexisme, présente partout et finalement citoyenne à part entière. C'est ce dernier thème qui a orienté mes actions et engagements, soient à la commission scolaire, au conseil municipal, au conseil de la fabrique et auprès des personnes handicapées intellectuellement. C'est ainsi que je cumule plus de 6 ans d'engagement dans chacun de ces organismes.

En 1986, invitée à la session « la présence des femmes en Église », j'ai pris conscience de l'urgent besoin de chrétiennes impliquées pour sensibiliser les femmes dans les paroisses au rôle à assumer dans leur église paroissiale. Nommée répondante à la condition féminine, par Monseigneur Martin, j'ai formé un réseau de répondantes avec une représentante par paroisse et j'ai organisé des sessions « violence en héritage » qui s'adressaient aux prêtres et aux responsables diocésains. La place des femmes en église a fait beaucoup de chemin en six ans.

Chaque année, lorsque les enfants étaient jeunes, je suivais un ou deux cours par correspondance, dont la gérontologie pour mieux comprendre les personnes aînées, leur mieux-être, leur sécurité et le respect de leurs droits. Ce qui m'amena à la Table de concertation des personnes aînées de Nicolet-Yamaska, et ce, depuis 1997.

Pour qu'une personne soit pleinement heureuse, il faut :

- quelque chose à faire
- quelque chose à espérer
- quelqu'un à aimer

*Pauline Poisson Smith*

présidente de la Table de concertation des personnes aînées de Nicolet-Yamaska.



## Adoption des lois 16 et 22



Extraits du bulletin **Au fil des jours**, volume 8, numéro 21, 15 décembre 2011 de la Table de concertation des aînés de Chaudière-Appalaches

Le projet de loi 16 porte sur la certification des résidences privées. Madame Vien, ministre déléguée aux Services sociaux en faisait l'annonce le 30 novembre dernier lors d'une conférence de presse. «Le projet de loi 16 est donc un geste supplémentaire que notre gouvernement pose et qui démontre clairement l'importance que nous accordons à la sécurité des milieux de vie de nos aînés ainsi qu'à la qualité des services qui y sont offerts. Tout au long de la Commission, l'ensemble des membres ont fait preuve d'ouverture, de transparence et de collaboration dans la recherche du nécessaire équilibre entre ce que l'on peut et doit exiger des exploitants de résidences privées pour aînés versus le maintien de l'accessibilité économique à ce type d'hébergement pour nos aînés» a conclu Mme Vien.

Environ 110 000 personnes sont hébergées dans près de 2150 résidences privées pour aînés. Ces résidences sont des partenaires incontournables dans le continuum de services offerts aux personnes aînées.

« La loi étant adoptée, il faut maintenant terminer la rédaction du règlement sur les conditions d'obtention d'un certificat de conformité. Un comité représentatif des différents acteurs concernés a été mis sur pied afin de bonifier l'avant-projet de règlement déjà rendu public, notamment sur les aspects suivants : la catégorisation des résidences, l'attestation temporaire, le seuil minimum de personnel, la formation de base requise, la vérification des antécédents judiciaires du personnel et des bénévoles, ainsi que l'évaluation. Le nouveau projet de règlement devrait être publié au cours de l'hiver », a précisé la ministre déléguée aux Services sociaux.

La Loi sera en vigueur un an après la date de sa sanction, sauf si l'entrée en vigueur est fixée par le gouvernement à une ou des dates antérieures. Autrement dit, un an n'est pas un objectif à atteindre mais une limite à ne pas dépasser. **Ce projet a été sanctionné le 30 novembre 2011.**

« Les 23 inspecteurs, en poste à l'hiver 2012, seront chargés d'assurer une application systématique et cohérente des exigences liées à la certification, conformément à l'engagement que nous avons pris dans le dernier discours sur le budget », a précisé madame Vien.

### **ADOPTION DU PROJET DE LOI # 22 SUR LA RÉSILIATION DE BAIL**

« L'adoption du projet de loi numéro 22 permet de répondre aux demandes fréquemment exprimées par les aînés au cours des dernières années, notamment à l'occasion de la consultation publique sur leurs conditions de vie que j'ai menée en 2007. Pour notre gouvernement, il s'agit d'une mesure importante qui améliorera concrètement les conditions de vie des aînés, de leurs proches et de toutes les personnes touchées par ce projet de loi », a conclu la ministre Marguerite Blais. **Ce projet de loi est entré en vigueur dès sa sanction le 30 novembre 2011.**



## La suite : Adoption des lois 16 et 22



Le projet de loi, tel qu'adopté, permet maintenant à certaines personnes, notamment des aînés, qui sont dans l'obligation de quitter leur logement avant l'expiration de leur bail, de le résilier. Ce projet de loi vise plus précisément les cas suivants :

- la personne aînée, locataire, qui est admise de façon permanente dans un centre d'hébergement et de soins de longue durée, dans une résidence privée pour aînés où lui sont offerts les soins infirmiers ou les services d'assistance personnelle que nécessite son état de santé, ou dans tout autre lieu d'hébergement, quelle qu'en soit l'appellation, où lui sont offerts de tels soins ou services;
- le locataire qui ne peut plus occuper son logement en raison d'un handicap;
- le locataire qui se voit attribuer un logement à loyer modique ou qui est, à la suite d'une décision du tribunal, relogé dans un logement équivalent qui correspond à ses besoins;
- dans les cas où la sécurité du locataire ou celle d'un enfant qui habite avec lui est menacée en raison de la violence d'un conjoint ou d'un ancien conjoint ou en raison d'une agression à caractère sexuel;
- et finalement, le locataire qui décède.

Le projet de loi, permet :

- de réduire le délai de l'avis de résiliation au locateur en le faisant passer de trois mois à deux mois. Si, dans l'intervalle, le logement est reloué, le locataire n'aura pas à assumer le coût du logement;
- d'exclure du coût du loyer, pour le locataire qui quitte son logement par obligation ou qui décède, les frais relatifs aux services fournis à la personne même par le locateur. Le locataire ou la succession cessera ainsi immédiatement de payer ces frais lorsque le locataire quitte son logement ou en cas de décès;
- d'ajouter un motif qui permettra la résiliation du bail en raison de l'état de santé de la personne aînée, lorsque celle-ci doit déménager pour assurer sa santé et sa sécurité. La résiliation du bail deviendra possible si la personne est admise de façon permanente dans un lieu d'hébergement, quelle qu'en soit l'appellation, où lui sont offerts des soins infirmiers ou des services d'assistance personnelle que nécessite son état de santé;
- que pour que la résiliation puisse prendre effet, l'avis au locateur doit être accompagné d'une attestation de l'autorité concernée et, lorsqu'il s'agit d'un aîné, d'un certificat d'une personne autorisée assurant que les conditions nécessitant son admission dans un tel lieu d'hébergement sont remplies;
- que les nouveaux baux ainsi que ceux qui seront reconduits après la date de sanction de la présente loi devront indiquer, dans l'annexe appropriée du formulaire obligatoire de bail, la partie du loyer afférente au coût de chacun des services qui se rattachent à la personne même du locataire.

Les locataires concernés par ce projet de loi voient donc leur fardeau financier allégé. Cela est particulièrement vrai pour les personnes aînées à faible revenu à qui le gouvernement du Québec a donné un coup de pouce additionnel lors du dernier budget.



## **Conférence pour les personnes âgées La solitude, la détresse et la dépression : faut s'en parler**

**Jaimmie Lajoie**  
Agente de développement

Dans le cadre du projet de prévention de la détresse psychologique et du suicide chez les personnes âgées, en novembre dernier, la Table régionale de concertation des aînées organisait une conférence pour les personnes âgées sur les deuils situationnels.

En mars 2012, la conférence du programme *Agir à tout âge* de la Fondation des maladies mentales sera présentée dans quatre MRC du territoire.

Cette conférence traitera des sujets suivants :

- Briser les mythes et les tabous entourant les maladies mentales
- Distinguer le stress et la déprime versus l'anxiété et la dépression
- Reconnaître les signes et les symptômes de l'anxiété et de la dépression
- Insister sur l'importance d'en parler pour se soigner et mieux vivre
- Découvrir les traitements existants et les ressources d'aide
- Sensibiliser les proches aidants sur leurs défis et identifier les moyens de se protéger

Voici les dates retenues pour la conférence, et ce par MRC :

### **MRC DE L'ÉRABLE – Mardi 13 mars à 13 h 30**

Centre communautaire de Plessisville – Âge d'or Plessisville  
1745, avenue Fournier, Plessisville

### **MRC DE NICOLET-YAMASKA – Mercredi 14 mars à 13 h 30**

Musée des religions du monde  
900, boulevard Louis-Fréchette, Nicolet

### **MRC DE DRUMMOND – Mardi 20 mars à 13 h 30**

Centre communautaire récréatif de St-Jean-Baptiste de Drummondville  
114, 18 e avenue, Drummondville

### **MRC DE BÉCANCOUR – Mercredi 21 mars à 13 h 30**

Centre Louis-Baribeau  
1960, boulevard Bécancour (secteur Gentilly)

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à communiquer avec nous.



## FADOQ-Région Centre-du-Québec annonce le déploiement du PROGRAMME QUALITÉ LOGI-ÊTRE dans notre région



C'est avec beaucoup de fierté que le Réseau FADOQ - Région Centre-du-Québec a lancé en novembre dernier le Programme Qualité Logi-être, un programme d'appréciation de la qualité de vie des résidences privées pour aînés.

«Unique en son genre, le Programme Qualité Logi-être (PQLÊ) est un programme volontaire d'appréciation de la qualité de l'environnement humain et physique des résidences privées pour aînés. En plus de mesurer la satisfaction des résidents, il permet une classification et une différenciation des résidences basées sur une analyse de la qualité.» nous précise Mme Marceau, présidente de FADOQ-Région Centre-du-Québec.

Le Programme Qualité Logi-être a été développé en complémentarité avec la certification gouvernementale. Il comprend cinq axes de qualité, inspirés des valeurs fondamentales reconnues au Québec comme à l'international. Ce sont à ces cinq axes de qualité que doivent répondre les exploitants soucieux de l'amélioration continue de leur résidence lorsqu'ils s'engagent dans le programme, soit l'identité, l'intimité, la sécurité, le confort et la participation.

On dénombre plus de 80 résidences répertoriées sur l'ensemble du territoire du Centre-du-Québec et elles possèdent toutes des particularités très différentes. De plus, la grande diversité de résidences qui existe dans notre région fait en sorte que la qualité de vie des résidents peut varier d'une résidence à l'autre selon ses goûts et ses besoins. Par le biais du Programme Qualité Logi-être, il sera plus facile pour la population de s'y retrouver et de différencier leurs spécificités.

Au terme de la démarche d'appréciation, l'exploitant dont la résidence rencontre les exigences du programme, se verra attribuer une Reconnaissance Qualité Logi-être allant d'un à cinq sceaux de qualification. Ces Sceaux Qualité Logi-être pourront être affichés sur la résidence de sorte que les aînés et leur famille puissent repérer rapidement les résidences ayant participé au programme.

Pour faire suite aux visites d'appréciation, dès le printemps 2013, le Réseau FADOQ - Région Centre-du-Québec publiera un Bottin Qualité Logi-être qui présentera les reconnaissances de qualité qu'auront obtenues les résidences participantes au Programme. Ce bottin deviendra un outil indispensable pour les personnes qui cherchent une résidence de qualité, adaptée à leurs besoins. Le bottin sera accessible sur le site Web du programme au [www.logi-etre.com](http://www.logi-etre.com) ainsi qu'au bureau régional FADOQ. Au cours des derniers mois, les exploitants des résidences privées des cinq MRC de la région ont été conviés à des rencontres d'informations qui leur ont permis de bien saisir les objectifs à poursuivre et de procéder à leur inscription au Programme. C'est toute l'expertise du Réseau FADOQ - Région Centre-du-Québec qui sera au service de la région afin d'accomplir sa mission initiale, soit celle d'améliorer la qualité de vie des personnes aînées.

Sylvie Roberge  
Coordonnatrice Programme Qualité Logi-être  
FADOQ – Région Centre-du-Québec (1 800-828-3344, poste 23)



## La concertation : un gage de réussite !



La Table des aînés de la MRC de l'Érable travaille depuis deux ans à former des comités qui visent à briser l'isolement des aînés et à contrer la maltraitance, et ce, dans chaque municipalité de la MRC du territoire. Ce projet compte déjà plusieurs réussites, dont une digne de mention.

À l'automne 2011, lors de la présentation du projet dans une localité, les bénévoles présents ont pu discuter des indices de maltraitance et de la façon de les reconnaître. Quelques semaines plus tard, un cas de maltraitance a été signalé aux personnes qui chapeautent le projet. Puisqu'il était question de fraude financière, la Sûreté du Québec a assuré le suivi. Lors de la première analyse du dossier d'abus, le policier s'est rendu compte que la victime avait également besoin d'aide et de soutien. Il a donc contacté le CSSS du territoire afin de s'assurer de la présence d'une intervenante pour rencontrer la victime, évaluer ses besoins et obtenir son consentement pour lui offrir les services dont elle avait besoin.

Pour vous mettre en contexte, la victime est une dame septuagénaire habitant une petite localité rurale. Illettrée et isolée, elle dispose d'un faible revenu. Un jour, elle fait la connaissance d'une personne qui gagne sa confiance et se lie d'amitié avec elle. Gracieusement, cette personne lui offre de l'aider pour faire ses courses et autres déplacements. Par contre, avec le temps, la personne lui demanda une légère compensation financière pour payer l'essence puis elle a augmenté progressivement la somme demandée pour finalement aboutir à de l'abus. L'abuseur a fait signer une procuration bancaire à la victime lui permettant ainsi de faire des transactions sur le compte de la dame. De plus, l'abuseur a fait mettre son nom comme bénéficiaire de l'assurance vie de la dame et sur le testament de celle-ci. Les situations de maltraitance sont souvent très complexes, celle-ci n'est pas différente. La dame savait qu'elle se faisait flouer par l'abuseur, mais pour elle, c'était en quelque sorte le prix à payer pour avoir une aide au quotidien. Bien entendu, l'abuseur avait pris soin de l'isoler de son environnement pour renforcer son emprise sur elle.

Rapidement, une rencontre a été fixée avec la dame. Dès la première rencontre avec la victime, plusieurs acteurs du milieu étaient présents : le CSSS, le CAVAC, la SQ ainsi qu'une personne de confiance connue par la victime. Ensemble, ils ont mis en confiance la victime pour entendre sa version des faits puis ils lui ont proposé de l'aider. Ils lui ont expliqué qu'il lui était possible de se sortir de l'emprise de son abuseur et qu'ils allaient lui apporter les services nécessaires pour lui redonner une qualité de vie et rétablir la légitimité de ses documents légaux. La concertation des acteurs du milieu a favorisé la réussite des démarches entreprises. Elle est essentielle pour rapidement soutenir une victime.

La Table régionale tient à féliciter les acteurs qui ont joué un rôle déterminant pour mettre fin à la situation de maltraitance vécue par cette dame. Nous tenons aussi à encourager le maintien de cette concertation.

# Dossier spécial

## Le tabou de la violence sexuelle subie par les aînées



Au fil des années, la problématique des agressions sexuelles a franchi l'étape de la reconnaissance de sa réalité par les diverses instances gouvernementales et un consensus social s'établit peu à peu sur la nécessité d'agir en prévention, principalement auprès des jeunes. Dans leur tournée dans les écoles secondaires de la région, les intervenantes des CALACS, centres spécialisés en violence sexuelle faite aux femmes, constatent combien les victimes sont encore enfermées dans la honte et le silence. Pourtant, nous sommes en 2012, à l'ère de la communication, à une époque où on pourrait croire à la levée de tous les tabous... ou presque !

Si les adolescentes victimes d'une agression sexuelle arrivent difficilement à le dévoiler, qu'en est-il de nos aînées ? Comment peuvent-elles nommer une réalité qui n'a jamais été reconnue auparavant dans leur existence, et qui a longtemps été niée par l'ensemble de la société en dépit du fait qu'elle touche une femme sur trois ? Une mise en contexte s'impose pour mieux comprendre le tabou de la violence sexuelle.

Plusieurs femmes aînées ont vécu des agressions sexuelles dans leur enfance ou leur adolescence. À l'époque, le sens de la famille et la présence des valeurs religieuses prenaient une place plus importante qu'aujourd'hui dans la vie des personnes. La croyance voulant que les problèmes familiaux soient de l'ordre du privé faisait en sorte que l'on ne dénonçait pas les gestes d'abus. L'entourage exerçait une forte pression pour que le secret de famille ne soit pas révélé au grand jour. « *Ce qui se passe dans la famille reste dans la famille* ». Ainsi, la présence de cette valeur sociale assurait le silence des victimes et l'impunité des agresseurs. De plus, l'absence de campagne d'information et de sensibilisation renforçait la loi du silence. Dans ce contexte, plusieurs femmes victimes d'inceste ont enfoui très profondément ce qui leur est arrivé et c'est difficile pour elles d'en parler. Et le malaise occasionné chez les proches lorsqu'il est question de parler de ce sujet est parfois si important qu'on a l'impression qu'il vaut mieux se taire. Aussi bien enterrer les vieux démons... Pour plusieurs femmes, le pardon et le temps représentent donc la seule possibilité de guérison.

D'autres femmes, souvent plus âgées, subissent aussi des agressions sexuelles récentes. Pour elles aussi, le dévoilement est un défi de taille étant donné les préjugés et stéréotypes de toutes sortes à l'égard des personnes âgées. Préjugés qui viennent accentuer l'invisibilité de cette réalité en faisant des femmes âgées des êtres asexués, non désirables selon les standards actuels de beauté. Voici donc quelques particularités de la problématique qui peuvent mieux nous éclairer sur son existence.



# Dossier spécial

## La suite : Le tabou de la violence sexuelle subie par les aînées

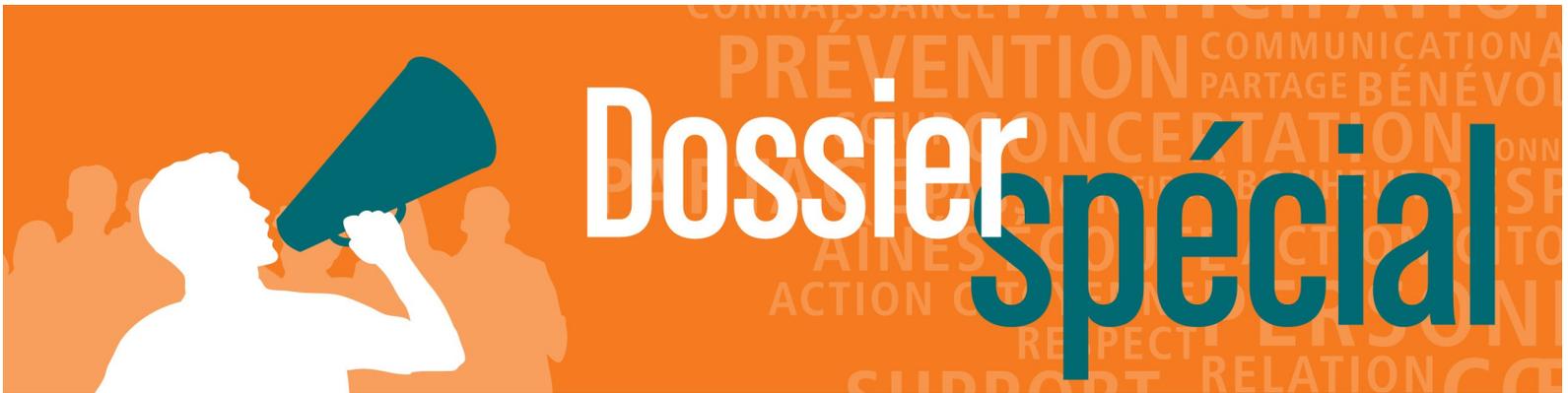


L'agression peut survenir dans toute relation supposant un lien de confiance ou lorsqu'une personne est en position de pouvoir ou d'autorité. On constate que peu importe l'âge de la victime, la violence sexuelle se manifeste de la même façon. Dans le contexte de la violence sexuelle subie par les aînées, toutes les formes sont présentes : menace d'agression sexuelle, exhibitionnisme, voyeurisme, attouchement et/ou viol. L'agression peut avoir lieu à la maison ou dans un foyer d'hébergement, dans un établissement de soins de santé et même dans la collectivité, dans un milieu fréquenté au quotidien : épicerie, club social, parc ou voisinage.

Les agresseurs peuvent être n'importe qui, mais *généralement une personne proche de l'aînée qui occupe une position de confiance, d'autorité ou de pouvoir*. Citons quelques exemples : conjoint, membres de la famille, amis, connaissances (tels des voisins ou un propriétaire), personnel de santé (préposé aux soins, infirmier, médecin de famille), prêtres ou religieux, ou même, d'autres bénéficiaires des établissements.

Plusieurs facteurs rendent les personnes âgées plus vulnérables aux agressions : les handicaps, la dépendance aux soins qui leur sont prodigués, l'inaptitude mentale, la démence, l'isolement, le manque d'information, etc. Mais la situation économique des femmes âgées, dont une majorité vit avec moins de 25 000 \$ par année, représente un premier facteur de vulnérabilité auquel s'ajoute le fait d'être une femme dans une société où persistent des rapports inégaux entre les sexes. Leurs choix sont souvent plus restreints et les obligent souvent à tolérer des situations qui seraient dénoncées par tout autre.

Pour ce qui est du dévoilement, les obstacles sont nombreux : la peur de perdre la relation avec la personne qui la blesse, la crainte de subir des représailles, de briser le noyau familial, de ne pas être crue ou même d'être ridiculisée, d'être obligée de quitter le lieu où elle vit, ou si son agresseur est toujours présent lorsqu'elle rencontre son médecin ou d'autres aidants. La honte et le sentiment d'impuissance, de même que la confusion, empêchent aussi la victime de parler. De plus, les réactions négatives envers une victime qui se confie vont souvent la confiner dans l'isolement et lui confirmer qu'il vaut mieux se taire. Car parler d'agression sexuelle, ce n'est pas facile. Entendre parler d'agression sexuelle, ce n'est pas évident non plus. Il s'agit d'un sujet qui fait mal et qui rend les gens mal à l'aise. Aussi banalise-t-on, bien souvent, les gestes posés en ne tenant pas compte de ce qu'en dit sa victime. Après tout, on le sait bien, une agression sexuelle, ça n'arrive qu'aux jeunes femmes qui ont couru après en s'habillant trop sexy... pas aux aînées ! Voilà un préjugé bien tenace encore aujourd'hui et qui teinte notre capacité à croire et à valider celles qui en sont victimes. Surtout si elles sont âgées...



# Dossier spécial

## La suite : Le tabou de la violence sexuelle subie par les aînées



Les conséquences des agressions à caractère sexuel chez les victimes aînées sont majeures. Elles vont des troubles de comportement au repli sur soi, à l'isolement, la perte de confiance en soi et envers les autres, la perte des repères, la désorientation, des troubles physiques, des problèmes financiers, la médication, l'hospitalisation et le déménagement. Ajoutons la perte d'appétit, la perte de la joie de vivre, l'apathie, l'anxiété, l'humeur dépressive, les idées suicidaires, la tentative de suicide ou le suicide.

Pour bien intervenir auprès des femmes aînées et les aider à surmonter les traumatismes des agressions, il faut accepter de tenir compte de leur réticence à aborder le sujet (on ne parle pas de ça), tenir compte de leurs croyances religieuses (la nécessité du pardon par exemple), et avoir le souci du respect des confidences (si la personne n'est plus en danger). On doit aussi les accompagner dans leur choix de porter plainte ou non, leur faire connaître leurs droits et leur parler des ressources qui existent et qui peuvent les soutenir dans leur démarche. Rappelons-nous aussi de leur permettre d'aller à leur rythme et surtout évitons de décider à leur place.

Tout au long de cet article, nous avons abordé la problématique des agressions sexuelles faites aux femmes aînées, mais tout homme handicapé ou plus âgé peut aussi subir des agressions sexuelles, car il est en état de dépendance ou en perte de pouvoir. Et peu importe qui est ciblé, une agression sexuelle, c'est d'abord un acte de contrôle et de domination qui passe par la sexualité... Aussi, soyons vigilants quand il s'agit de nos aînés, hommes ou femmes, et ayons des réactions et des attitudes aidantes, sans porter de jugement. Mais surtout, croyons-en la réalité de la violence sexuelle, peu importe l'âge de la victime. C'est seulement à cette condition que nous contribuerons à défaire cet ultime tabou de la maltraitance envers les aînés qu'est la violence sexuelle.

Suzanne Viens, intervenante  
CALACS La Passerelle

**Pour toute information ou pour vos besoins de formation sur la violence sexuelle faite aux femmes aînées, contactez-nous :**

**CALACS La Passerelle de Drummondville au 819 478-3353  
Centre d'aide L'Aqua-R-Elle de Victoriaville au 819 751-0755**

Référence : Formation *Violence sexuelle subie par les aînées : Briser le tabou pour mieux soutenir les femmes*, RQCALACS, 2008-2011



## Conférence sur les deuils situationnels



### Équipe de travail

Hélène Gervais  
Coordonnatrice  
tableainesregionale@cgocable.ca

Karine Lesage (en congé maternité)  
Agente de concertation  
concertationaines@cgocable.ca

Jaimmie Lajoie  
Agente de développement  
developpementaines@cgocable.ca

### Table régionale de concertation des aînés du Centre-du-Québec

14135-A, boulevard Bécancour  
Bécancour, Québec, G9H 2K8  
Téléphone : 819 222-5355  
Télécopieur : 819 222-8316

### Le Propageur par courriel !

Si vous souhaitez recevoir par courriel le bulletin de la Table régionale *Le Propageur*, veuillez en faire la demande à l'adresse suivante :

developpementaines@cgocable.ca

### Apprivoiser le changement - Vivre nos pertes sans se perdre soi-même

La Table régionale de concertation des aînés œuvre actuellement, en collaboration avec la Table des aînés de la MRC d'Arthabaska, à organiser une conférence sur les deuils situationnels qui aura lieu le mercredi 21 mars à 13 h 30 pour les personnes âgées de la MRC d'Arthabaska. La conférence traitera des différents types de deuil.

Au-delà du deuil d'un proche ou d'un être cher, les personnes âgées font face à une multitude de deuils situationnels : retrait du permis de conduire, perte de mobilité, départ de la maison familiale, départ à la retraite, etc.

Monsieur Alain Bellemare, conférencier et psychothérapeute, abordera les sujets suivants :

- Le deuil au quotidien
- Les différents types de deuils (pertes)
- Les étapes du deuil
- Le changement occasionné par le deuil et comment s'y adapter
- S'habiller à faire face au deuil

### La Conférence sur les deuils situationnels pour les personnes âgées de la MRC d'Arthabaska

Le mercredi 21 mars de 13 h 30 à 16 h  
salle au 2<sup>e</sup> étage du Club de l'Âge d'or de Victoriaville  
2, rue Drouin à Victoriaville

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à communiquer avec nous.